Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement de la démarche de réexamen du fonctionnement et des prestations de l'Etat

Le Conseil d'Etat a lancé au sein de l'administration cantonale une démarche de réexamen du fonctionnement et des prestations de l'Etat. Cette démarche doit contribuer à assainir les finances cantonales à l'horizon 2007, comme le prévoit le Programme de législature. Les mesures d'assainissement qui en résulteront seront intégrées dans les budgets 2006 et 2007. Elles porteront aussi bien sur le fonctionnement interne que sur les prestations. Tous les secteurs de l'Etat sont concernés.

Le réexamen du fonctionnement et des prestations de l'Etat répond à des demandes fortes de la population, de la classe politique, ainsi que de nombreux partenaires et collaborateurs de l'Etat. Il se situe dans le droit-fil du Programme de législature du Conseil d'Etat et de la planification financière 2006-2008. Il constituera une aide à la préparation des budgets 2006 et 2007. Les résultats de cette démarche, nommée DEFI, viendront concrétiser les mesures d'assainissement annoncées lors de la publication de la planification financière actualisée, en sorte que le budget de l'Etat soit équilibré en 2007.

Cette démarche DEFI sera conduite en interne et placée sous la responsabilité d'une délégation du Conseil d'Etat présidée par Mme Jacqueline Maurer-Mayor, et comprenant les conseillers d'Etat Pascal Broulis et François Marthaler. Elle repose sur la collaboration active des chefs de service, avec le soutien de l'Unité de Conseil et d'appui en management et organisation, rattachée à la Chancellerie.

Le Conseil d'Etat a conçu ce projet en sorte qu'il respecte les exigences suivantes :

- simplicité et rapidité d'identification et d'analyse des mesures,

- implication des chefs de service et des cadres,

- examen sans tabou des prestations et du fonctionnement,

- le cas échéant, en cas de réduction d'effectifs, des mesures d'accompagnement sont prévues,

- perspectives de résultats tangibles, mesurables et pérennes,

- maîtrise et réalisation avec les forces internes de l'Etat.

Le calendrier assigné à la démarche prévoit une mise en oeuvre rapide, puisque les phases d'identification des mesures et d'analyse devraient se dérouler au cours du premier trimestre 2005, pour aboutir à des décisions du Conseil d'Etat à partir du mois d'avril.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 03 décembre 2004

DEC, Jacqueline Maurer-Mayor, présidente du Conseil d'Etat, 021 316 60 10 DIRE, Vincent Grandjean, chancelier d'Etat, 079 210 84 09

presentation